

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 5 JUIN 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Présents : Mmes Céline DANIAUD, Françoise DURAND, Séverine FEYZEAU, Claire GAUBERT, Émilie MORINAUD et Danièle PUBERT,  
MM. Alain DESTREGUIL, Olivier DOUHAUD, Didier FÉNÉANT, Philippe FRERY, Jean-Luc MARCHAIS, Thomas ODABACHIAN et Régis PLANET

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Gaëlle POMME-CASSIEROU à Mme Danièle PUBERT, M. Yann POUVREAU à M. Alain DESTREGUIL

### Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Election des délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026,
- Désignation des représentants auprès de la Société Publique Locale (SPL) - Agence d'Attractivité de la communauté d'agglomération de Saintes

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18h30.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe FRERY est nommé secrétaire de séance.

### 1 - Election des délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026

Monsieur le maire donne lecture au Conseil municipal de l'arrêté préfectoral DCC-BRGE du 18 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs de la Charente-Maritime.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions de l'arrêté, avec les deux conseillers les plus âgés, M. Régis PLANET et Mme Françoise DURAND, les deux les plus jeunes de la séance, Mme Céline DANIAUD et Mme Emilie MORINAUD et le secrétaire M. Philippe FRERY.

Monsieur le maire annonce avoir reçu une seule liste constituée ainsi :

Titulaires

M. Alain DESTREGUIL

Mme Gaëlle POMMÉ CASSIEROU

M. Régis PLANET

Suppléants

Mme Danièle PUBERT

M. Didier FÉNEANT

Mme Françoise DURAND

Il propose de procéder au vote.

Chaque conseiller est invité à venir déposer son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement effectué, les résultats sont proclamés :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (y compris les pouvoirs) : 15

Nombre de suffrages exprimés : 14

Bulletin nul : 0

Bulletin blanc : 1

Les délégués titulaires élus sont :

- Délégué 1 : Alain DESTREGUIL avec 14 voix
- Délégué 2 : Gaëlle POMME CASSIEROU avec 14 voix
- Délégué 3 : Régis PLANET avec 14 voix

Les suppléants élus sont :

- Délégué suppléant 1 : Danièle PUBERT avec 14 voix
- Délégué suppléant 2 : Didier FÉNEANT avec 14 voix
- Délégué suppléant 3 : Françoise DURAND avec 14 voix

Aussitôt l'élection, le procès-verbal de l'élection, a été dressé.

## 2 - Désignation des représentants auprès de la Société Publique Locale (SPL) - Agence d'Attractivité de la communauté d'agglomération de Saintes

Vu le caractère d'urgence à désigner les représentants auprès de l'agence d'attractivité afin que le conseil d'administration puisse se réunir, Monsieur le maire a proposé d'ajouter ce point à l'ordre du jour de ce conseil consacré à l'élection des délégués aux élections sénatoriales.

Il s'agit de désigner deux représentants pour siéger à l'Agence d'attractivité de la communauté d'agglomération de Saintes, lors de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée générale.

Monsieur ODABACHIAN Thomas se propose pour siéger à l'Assemblée spéciale, et Madame FEYZEAU Séverine se propose pour siéger à l'Assemblée générale.

Le Conseil valide ces propositions.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Le maire clôt les débats et lève la séance à 19h30.

Le secrétaire de séance,  
Philippe FRERY

Le maire,  
Jean-Luc MARCHAIS